Commune de MIRIBEL

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 17 octobre 2014

à 20h 30

COMPTE - RENDU

<u>Présents</u>: Mme S. VIRICEL, Maire; M. H. SECCO, 1er Adjoint; Mme J. BOUVIER, 2e Adjoint; M. P. GUINET, 3e Adjoint; Mme P. DRAI, 4e Adjoint; M. J.M. BODET, 5e Adjoint; Mme M.C. JOLIVET, 6e Adjoint; M. G. BAULMONT, 7e Adjoint; Mme N. DESCOURS-JOUTARD, 8ème Adjoint; M. J. BERTHOU, J.P. BOUVARD, P. BERTHO, G. MONNIN, P. PROTIERE, Mme G. MATILE CHANAY, M. F. JOLIVET, Mmes M.P. LUNION, V. TOURTE, A. GIRON, M.S. COQ, M. M. PEREZ, Mme S. COURANT, MM. J. GRAND, J.P. GAITET, J.M. LADOUCE, Mme F. D'ANGELO, M. L. TRONCHE, Mmes I. CHATARD, N. THOMAS.

Absents:

Madame COQ donne pouvoir à Madame TOURTE Monsieur TRONCHE Madame COURANT

Monsieur Laurent TRONCHE présent à partir du point V 2°) arrivée à 20h45.

La séance est ouverte à 20h30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Josiane BOUVIER a été désignée secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 septembre 2014

Madame le Maire ayant demandé s'il y avait des remarques sur le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Septembre 2014, Monsieur BERTHO a demandé les modifications suivantes au point III 1°)

- Remplacement du 4^{ème} paragraphe par l'indice linéaire de perte (rapport entre les volumes non comptés et la longueur des canalisations ILVNC) est de 6,75 pour un engagement contractuel pour 2013 de 6,80.
- Suppression du 8^{ème} paragraphe.
- Remplacement du $10^{\rm ème}$ paragraphe par : « Monsieur BERTHO indique que ni le présent contrat, ni le précédent, ne comporte un objectif de rendement de 80% ».

Le Compte-rendu ainsi modifié a été approuvé à l'unanimité.

III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Madame le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

L'exposé des décisions n'a pas fait l'objet de remarques.

IV FINANCES

Rapporteur J.M. BODET

1° Attribution d'une subvention

Il a été proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros à l'Association Image Contact. Cette attribution a été différée en raison d'un dossier fourni incomplet par l'Association au moment de l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer cette subvention de fonctionnement de 300 €.

Monsieur GAITET ayant noté le manque de rigueur de la demande de l'association, Monsieur BODET a indiqué qu'une refonte du formulaire de demande de subvention des associations est en cours afin de faciliter et éclaircir les démarches.

Madame le Maire a souligné à cette occasion que les petites associations même si elles font preuve de rigueur dans leur gestion, ont parfois du mal à s'inscrire dans l'appréhension des démarches administratives.

2° Décision Modificative n° 4 - Budget Communal

Monsieur BODET a présenté au Conseil le projet de Décision Modificative Budgétaire n°4 portant en section d'investissement sur l'inscription de 50 000 € de crédits à l'opération n° 27 « Avenue des Prés Célestin et rue du Bourg », compensés par une réduction du même montant de l'opération n° 28 « Chemin sous les Balmes ».

Monsieur GAITET a indiqué que compte tenu de la teneur de la décision, l'opposition la voterait.

Le Conseil a alors approuvé à l'unanimité la Décision Modificative Budgétaire n° 4.

3° Arbre de Noël 2014

Par délibération en date du 18 octobre 2013, le Conseil Municipal avait fixé à 35 € la valeur du cadeau de noël 2013 offert aux enfants du personnel communal âgés de moins de 14 ans.

Le Conseil a décidé de maintenir cette valeur pour l'année 2014.

Il a été précisé que cette décision concerne une quarantaine d'enfants.

VINTERCOMMUNALITE

1° Proposition de noms pour la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
Rapporteur S. VIRICEL

Par délibération en date du 20 juin 2014, le Conseil Municipal avait dressé la liste des personnes à proposer à la Direction des Finances Publiques afin que soient désignés les membres de la Commission Communale des Impôt Directs.

Il est rappelé par ailleurs, que l'Assemblée communautaire de la CCMP a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui, conformément aux articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts, se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs pour les évaluation foncières des baux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les membres de cette commission intercommunale sont également désignés par la Direction des Finances Publiques. L'organe délibérant de la CCMP doit établir une liste de noms, sur proposition des Communes membres. Pour Miribel, 12 noms doivent être donnés (6 titulaires et 6 suppléants).

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité la liste des personnes proposées pour faire partie de cette commission intercommunale.

2° <u>Présentation du rapport annuel d'activité 2013 de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.)</u>

Rapporteur P. PROTIERE

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activité 2013 de la C.C.M.P. a été présenté au Conseil Municipal.

Monsieur Pascal PROTIERE a au préalable souligné l'intérêt de pouvoir présenter ce rapport d'activité aux Communes, afin de poursuivre et accentuer la cohésion des politiques locales sur le Territoire de la Communauté.

C'est pourquoi il a demandé aux Maires des Communes composant la C.C.M.P. de pouvoir effectuer la communication des éléments de ce rapport.

La situation financière de la Communauté de Commune est très satisfaisante et permet à l'heure actuelle de conserver des marges de manœuvre pour les années à venir, par le dégagement d'un autofinancement brut de plus de 4 Millions d'Euros qui permet de maintenir les efforts d'investissements structurants, dans la continuité du mandat précédant sur lequel près de 48 Millions d'euros ont été engagés.

Sur le développement économique, compétence phare de la C.C.M.P, l'année 2013 s'est illustrée par l'avancée du dossier de la Z.A.C. des Malettes qui a suscité de nombreuses difficultés et qui a permis d'engager la Déclaration d'Utilité Publique.

La Z.A.C. des Baterses ceinturée par une voirie communautaire, fait l'objet d'un travail sur la sécurité et l'accessibilité.

En parallèle, les actions en faveur de l'immobilier d'entreprise ont été poursuivies, et un effort accentué a été mis en place pour les artisans et commerçants, notamment par l'engagement d'une opération FISAC en collaboration avec l'ACA, la CCI et la chambre des métiers.

La Communauté a également agi en faveur de l'emploi, assistant par le biais de subventions, la mission locale jeune, et l'association IPAC favorisant la création d'entreprises.

En 2013, la C.C.M.P a également poursuivi ses efforts d'amélioration du réseau Colibri pour en développer sa fréquentation.

La préparation du schéma de déplacement en mode doux permettra d'envisager une concrétisation au cours du mandat.

Il faut également souligner la poursuite des actions engagées sur les autres compétences de la Communauté telles que, les actions sur les conteneurs de tri sélectifs en matière d'ordures ménagères, le soutien à l'accueil de jour Alzheimer, et au projet d'extension de l'HEPAD « les Mimosas », les nombreux aménagements de sécurité de la voirie, dont notamment la mise en place de barrières aux Echets, l'engagement d'une mutualisation du C.I.S.P.D. avec la 3 CM, le soutien aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire et la mise à disposition d'ETAPS auprès des écoles.

Madame le Maire a remercié le Président pour la clarté de son exposé et a particulièrement souligné la valeur du travail mené en commun au sein de la Communauté.

Sur la compétence Ordures Ménagères, Madame le Maire a précisé que Miribel n'a pas encore voté le règlement du service de ramassage car la réflexion sur différentes difficultés de mise en œuvre sur la commune reste engagée et est notamment suivie par Madame Josiane BOUVIER.

Monsieur PROTIERE a ajouté que le travail de Madame BOUVIER revêtait effectivement une grande importance, enrichie par sa participation à ORGANOM.

C'est un atout non négligeable pour le traitement des problèmes liés au tri sélectif, notamment sur la récupération du verre.

Monsieur BERTHOU a remercié et félicité le président tant sur la précision de son exposé que sur la maîtrise de la gestion et des finances de la Communauté de Commune, qui devient une référence sur le secteur.

Cette bonne santé financière permet d'envisager plus sereinement les difficultés que pourront affronter les Communes au vu des baisses de dotations, et à la Communauté de Commune de faire face aux incertitudes liées aux possibilités de répartition de la CVAE à la suite de la réforme Territoriale.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale où Monsieur BERTHOU représentera la C.C.M.P. devra prochainement travailler sur la répartition des structures dans le département avec un objectif affiché d'avoir des Communautés de Communes de plus de 20 000 habitants.

Il sera impératif de défendre le principe d'un découpage basé sur de véritables bassins de vie, et non sur un seuil arbitraire pour éviter des « mariages forcés ».

Monsieur PROTIERE a ajouté que la Communauté de Commune était déjà intervenue sur l'attribution de compensation versée par la Communauté aux Communes en 2008, afin de l'abonder pour tenir compte des progressions des ressources de Taxes Professionnelles.

Face aux difficultés anticipées par les Communes sur les baisses des dotations de l'Etat, il est compréhensible que celles-ci se tournent vers la Communauté.

Un travail est d'ores et déjà engagé dans le cadre d'un pacte fiscal et financier, afin de prendre en compte le problème dans sa globalité, c'est-à-dire évaluer les compétences de la C.C.M.P.

et leurs éventuelles révisions, envisager les possibilités de réallocation de ressources en résultant, et engager un schéma de mutualisation de moyens.

Monsieur TRONCHE ayant demandé si des contacts ont déjà été effectués auprès de la 3CM, Monsieur PROTIERE a développé que la redéfinition des périmètres des Communautés de Communes est complexe et prendra un certain temps, ne serait-ce qu'au regard des compétences exercés.

Il est nécessaire d'appréhender ce problème sans dogmatisme et sans a priori, en conservant à l'idée qu'il faut mettre en avant les atouts du Territoire, sans réflexes défensifs ou repli sur soi-même.

Monsieur GAITET ayant demandé si le seuil de 20 000 habitants pouvait gêner un éventuel regroupement avec la 3CM, Monsieur BERTHOU a répondu que ce seuil est un minima, et non un maxima.

Monsieur TRONCHE a fait remarquer que les syndicats devraient selon le projet de loi être supprimés, ce qui posera le problème des compétences de gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur BERTHOU a précisé que la priorité de l'Etat était d'éviter avant tout de laisser des communes isolées en dehors d'une Communauté de Communes, et par la suite de réduire le nombre de structures Intercommunales. Celles-ci sont déjà passées dans le Département de 250 à 180.

Monsieur BODET a demandé si l'impact du P.P.I du nouveau mandat avait été évalué par rapport au pacte fiscal et financier car les communes sont effectivement et très inquiétées sur leurs ressources, et si l'effort consenti par la C.C.M.P. dans le cadre du FISAC porterait sur de l'investissement ou du fonctionnement.

Monsieur PROTIERE a répondu que pour la préparation du pacte fiscal et financier, un travail sur l'équilibre entre les charges liées aux réalisations de programmes et les possibilités de réallocation de ressources aux compétences est recherché.

Sur les aides au développement, les dispositifs doivent être conçus, et leur répartition entre fonctionnement ou investissement dépendra de la forme qui leur sera donnée. Le souhait est d'aider aussi bien les petites que les grandes structures sur une base qui s'appuiera vraisemblablement sur des appels à projet.

Monsieur TRONCHE a fait remarquer que la prise en charge de la compétence urbanisme par la C.C.M.P. risquait de s'accompagner d'un accroissement de la masse salariale par la constitution d'une structure hiérarchique pyramidale.

Monsieur PROTIERE a alors répondu qu'il existait déjà un déficit d'emploi par l'arrêt de l'aide Technique de l'Etat sur l'instruction des actes d'urbanisme, et qu'avant tout, il fallait se concentrer sur la nature du service que la collectivité souhaite offrir à l'usager.

Monsieur PEREZ ayant sollicité un développement du sujet du schéma de circulation en mode doux, Monsieur PROTIERE a précisé que le souhait était de faire émerger une politique cohérente de cheminement en mode doux sur la trame du schéma Intercommunal qui hiérarchisera les interventions.

Monsieur TRONCHE a demandé quel était l'évolution de la masse salariale de la C.C.M.P. en équivalent temps plein sur le mandat, s'il était possible d'avoir une communication des fréquentations du Colibri distinct de celle de la ligne 171, et a fait remarquer que la fréquentation de Lilo est faible pour la C.C.M.P. et qu'il existe une disproportion entre celle de Miribel et celle de Saint Maurice de Beynost.

Monsieur PROTIERE a répondu que sur les deux premiers aspects la réponse lui sera fournie, et que sur la fréquentation de Lilo, l'établissement est financé par la C.C.M.P. et la 3CM. Par contre il n'y a pas de cause connue, au manque de fréquentation de vélos par la Miribelans.

Monsieur GAITET ayant demandé si la C.C.M.P. envisageait la mise en place d'un centre de vidéosurveillance, Madame VIRICEL a répondu que les Communes du Territoire réalisaient déjà leurs projets de vidéosurveillance en cohésion, et que ces systèmes permettront si le besoin s'en fait sentir de mettre en place un centre de vidéosurveillance.

Monsieur PROTIERE a ajouté qu'il fallait au préalable analyser les besoins du Territoire pour prioriser ce que l'on souhaitera mettre en œuvre ensemble.

Aucune autre remarque n'étant présentée, le Conseil a pris acte du rapport d'activité de la C.C.M.P. pour l'exercice 2013.

VI SEMCODA

Rapporteur S. VIRICEL

1° Rapport d'activité 2013 de la SEMCODA présenté par le délégué de la Commune auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SEMCODA

En application de l'article L 1524-5, 7^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité et les résultats de la SEMCODA pour l'année 2013, ont été présentés au Conseil Municipal.

Madame le Maire a rappelé à l'assemblée les principaux points exposés dans le rapport d'activité de la SEMCODA pour l'exercice 2013, dont notamment l'augmentation du capital de la société, la déclinaison des logements locatifs financés en 2013 (1011 sur le département de l'Ain) et le total du patrimoine locatif de l'organisme.

Il est à noter que, comme les autres bailleurs sociaux, la SEMCODA relève une dégradation de la situation financière des ménages ayant accès au logement social.

Toutefois les finances de l'organisme sont saines et les principaux indicateurs et ratios font état d'une bonne situation.

Madame JOLIVET a rappelé que les logements de l'ancienne Gendarmerie sont gérés par la SEMCODA.

Monsieur PROTIERE a ajouté que le projet de la rue du Mollard réalisé en collaboration avec la C.C.M.P. est également porté par la SEMCODA.

Monsieur TRONCHE a demandé le nombre de logements gérés par la SEMCODA sur Miribel, et en cas de vente de patrimoine au profit d'autres acquéreurs que les locataires, quel était le devenir des locataires.

Madame le Maire a indiqué que le nombre de logements gérés par la SEMCODA sera communiqué ultérieurement.

Lors d'un achat d'un bâtiment ou partie de bâtiment pour lequel le locataire n'achète pas le bien, l'acquéreur reprend le bail en cours.

Aucune autre question n'étant présentée, le conseil a pris acte du rapport d'activité de la SEMCODA pour l'exercice 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h20.